

DONDELANGE KEHLEN KEISPELT MEISPELT NOSPELT OLM

Formulaire

Demande d'un subside pour l'utilisation de couches hygiéniques et /ou d'articles d'hygiène pour des raisons de santé

Données du demandeur
Nom et prénom :
Matricule: / / / (indiquez le numéro exact)
N° et rue :
Code postal et localité :
Tél.: E-mail:
Numéro de compte (IBAN) : L U U
Titulaire du compte :
Établissement bancaire :
Demande de subside pour les bébés et les enfants jusqu'à l'âge de 2 ans révolus, domiciliés dans la commune de Kehlen. La demande est à introduire auprès du service des finances communales jusqu'au 31 décembre de l'année à laquelle elle se rapporte. Le subside est liquidé en une seule fois, au début de l'année suivant celle pour laquelle il est demandé.
Nom et prénom de l'enfant :
Matricule: / / / (indiquez le numéro exact)
Pièce à joindre : - un relevé d'identité bancaire d'un compte dont le demandeur est titulaire.
La demande est à introduire auprès du service des finances communales jusqu'au 31 décembre de l'année à laquelle elle se rapporte. Le subside est liquidé en une seule fois, au début de l'année suivant celle pour laquelle il est demandé. Nom du médecin traitant : Pièces à joindre : - un certificat médical attestant l'incontinence ; - un relevé d'identité bancaire d'un compte dont le demandeur est titulaire. La présente demande doit être renouvelée chaque année.
Lieu et date Signature
RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION COMMUNALE No. Gescom :
Date d'entrée : ☐ Oui ☐ Non ➡ renvoyée le :
Subvention ☐ Oui ➡ montant : Art. 3/266/648340/99002 accordée : ☐ Non ➡ motif du refus :
Vu et certifié exact
Kehlen, le Signature

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.